



Comité pour l'interculturalité<sup>1</sup>

## FERMETURE DE LA MAISON SCHENGEN A KINSHASA

### *La fin des prérogatives belges sur le Congo ?*

**Justin M. Ndandu**

*Début février 2018, les autorités congolaises ont décidé de fermer la Maison Schengen<sup>3</sup>. Une structure qui octroyait les visas pour voyager depuis la République Démocratique du Congo (RDC) vers dix-sept pays de l'espace Schengen<sup>4</sup>, plus la Norvège. Sorte d'ambassade plurielle, la Maison Schengen n'existe dans aucun autre pays africain et c'est l'ancienne puissance coloniale de la RDC, la Belgique, qui en a la gestion. Autrement dit, la Belgique filtre et sélectionne les Congolais autorisés à se rendre en Europe. Une situation unique dans le monde diplomatique en Afrique que justifierait l'expertise belge sur le Congo. Si la France joue le même rôle pour vingt-cinq pays européens, c'est à partir de ses différentes ambassades africaines. La fermeture de la Maison Schengen n'est donc pas une mince affaire et traduit une nouvelle crise diplomatique entre la Belgique et la RDC.*

*Pour rappel, les relations diplomatiques de la Belgique avec son ancienne colonie sont conflictuelles, c'est le moins que l'on puisse dire . On dirait que ces deux pays ont décidé de n'être d'accord sur rien. Les dirigeants de la RDC ont souvent accusé l'ancienne métropole d'ingérence dans leurs affaires intérieures, bafouant ainsi une souveraineté que l'ancienne métropole n'aurait jamais digéré, affirment certains officiels congolais; tandis que de son côté, la Belgique dénonce à répétition la mauvaise gouvernance des dirigeants congolais.*

---

<sup>1</sup> Bamko-Cran est une association mixte dirigée par des femmes afrodescendantes vivant en Belgique. Elles abordent les sujets liés au genre, au racisme et aux questions postcoloniales. Plus d'informations sur [www.bamko.org](http://www.bamko.org)

\*\*\* Journaliste indépendant, membre de Bamko asbl.

<sup>3</sup> <https://www.maisonschengen.eu/fr/content/information-generale>

<sup>4</sup> Allemagne, Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Slovaquie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Suède.



A l'origine de la mésentente diplomatique et de la fermeture de la Maison Schengen : les dirigeants congolais n'auraient pas supporté la réaffectation d'une aide du gouvernement belge (25 millions d'euros), anciennement destinée au gouvernement congolais, en faveur des ONG occidentales, très actives en RDC. En attendant les dirigeants issus des élections, du côté belge l'idée est que le peuple congolais puisse véritablement profiter de cette aide... mais à travers les ONG occidentales et non plus via le gouvernement congolais actuel. Mais pour les officiels congolais, il s'agirait plutôt d'un « énième chantage » de la part de ceux qui « rêvent tout haut d'une transition sans Kabila »<sup>5</sup>.

### **Les Congolais devant un dilemme cornélien entre souveraineté et soumission**

Depuis la fermeture de la Maison Schengen, beaucoup de voyageurs congolais désireux de rejoindre les Etats Schengen éprouvent de sérieuses difficultés pour obtenir les visas. Dès lors, deux camps s'opposent quant au bien-fondé de cette décision : les habitués des voyages dans l'espace Schengen, une minorité de privilégiés, sont virulents avec le pouvoir congolais qu'ils accusent de double langage quand il est mis dos au mur au sujet de sa gouvernance. Ils estiment que c'est toujours le peuple, les laissés-pour-compte, qui pâtissent de ce genre de mesures alors qu'eux-mêmes, les dirigeants, les « nantis », trouvent souvent des issues aux problèmes qu'ils créent au reste de la société. « Ils ont sacrifié leurs compatriotes parmi lesquels beaucoup de malades et de scientifiques pour à peine 25 millions d'euros », pestait un « démarcheur »<sup>6</sup> des visas. « Si les autorités du pays pensent sanctionner la Belgique (le royaume gère la structure pour le compte de ses pairs européens), elles font fausse route, car dans cette affaire ce sont les Congolais les premières victimes », ajoute-t-il. Le ton est donné par les anti-mesure de fermeture,

<sup>5</sup> Colette Braeckman sur <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2018/03/24/a-propos-du-congo-une-expertise-belge-qui-fait-desordre/>

<sup>6</sup> Les « démarcheurs » ont pour rôle de mener des démarches administratives pour le compte de celles et ceux qui veulent voyager mais qui ne savent pas souvent comment s'y prendre.

mais un autre son de cloche n'en a cure de ce plaidoyer assimilé à la trahison des intérêts du pays.

De l'autre côté, se dressent, en effet, les pro-mesure de fermeture de la Maison Schengen. Ces derniers estiment, à la suite du gouvernement congolais, que les Occidentaux en général, les Européens en particulier, se comportent en RDC comme sur un territoire sans maîtres et se permettent ce qu'ils n'oseraient nulle part ailleurs. Ces « souverainistes », désormais de plus en plus nombreux, estiment que les Occidentaux n'en font qu'à leur tête quand il s'agit de la RDC, bafouant de façon méprisante son indépendance et sa souveraineté. Ils ajoutent en outre que la RDC serait le seul pays d'Afrique où certains Etats Schengen ont institué ce genre de structure. Une sorte de police qui trierait et contrôlerait les Congolais dans leur propre pays. Ils vont jusqu'à accuser la Maison Schengen de pratiquer le « fichage » d'une partie du peuple congolais.

D'autres griefs et non des moindres s'ajoutent aux reproches des « souverainistes », les défenseurs de la mesure de fermeture de la Maison Schengen. Ils reprochent aux responsables de cette structure un comportement à la limite du racisme, notamment le mépris avec lequel les demandeurs des visas seraient traités : manque de considération, propos déplacés du genre « si vous n'êtes pas content, vous n'avez qu'à aller voir ailleurs », des délais très longs avant d'obtenir une réponse souvent négative, des frais irrécupérables même quand le dossier est rejeté, etc. Un ras-le-bol qui justifierait le soutien que ces derniers apportent à la décision des autorités du pays. « Ils ne nous respectent pas et se comportent comme à l'époque coloniale, c'est inacceptable », répètent en chœur la plupart de celles et ceux qui fréquentaient la Maison Schengen. Pour corroborer leur ras-le-bol, ils affirment avoir manifesté contre cette structure en 2016 et demandé l'intervention du ministère congolais des Affaires étrangères afin d'améliorer le traitement qui leur était réservé.

### **Les ambassades occidentales désormais très regardantes sur les officiels congolais**

Depuis la fermeture de la Maison Schengen, les USA et la Grande-Bretagne octroieraient, plus que les autres pays occidentaux, des visas pour raison de séjour médical, révèle un « démarcheur » très introduit dans la plupart des ambassades occidentales à Kinshasa. « Les Américains et les Britanniques acceptent encore d'accorder des visas à celles et ceux qui les demandent pour aller se faire soigner. Dans ce cas, le dossier doit être solide, bien ficelé sinon il passe à la trappe. Ils accordent aussi des visas pour des réunions ou des rencontres importantes », affirme-t-il. Cependant « l'ostracisme » auquel les Congolais font face frapperait en premier lieu les officiels du pays, selon une source du ministère des Affaires étrangères qui a requis l'anonymat. Selon cette source donc, les officiels auraient plus de mal à se faire octroyer les visas que le commun des citoyens congolais. Les Occidentaux leur reprocheraient non seulement la mesure de fermeture de la Maison Schengen, mais aussi, de manière subtile, leur politique

économique en général. Notamment la révision du Code minier très libéral (un texte de loi rédigé par les experts de la Banque Mondiale (BM) et du Fond Monétaire Internationale (FMI) en 2002 qui fixe les droits et obligations de l'Etat congolais et des entreprises minières) qui laissait la part belle aux entreprises et multinationales occidentales. On se rappellera, en effet, que ce Code minier, œuvre de la BM et du FMI, avait été imposé à la RDC par ces deux institutions de Bretton Woods (USA) en 2002. Un haut fonctionnaire du ministère des Finances explique que ce Code Minier avait été « imposé » au pouvoir congolais au moment où le pays était morcelé et occupé par de nombreuses rebellions<sup>7</sup>. « Ils inventeront tous les prétextes pour humilier la RDC et ses dirigeants ; toujours prompts à nous imposer tout et n'importe quoi. S'ils croient nous avoir à l'usure, ils se trompent lourdement », fulminait ce dernier.

### **Satisfaction d'un côté, déception de l'autre**

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette situation a mis en évidence deux Congo : celui des « gagne-petit », des débrouillards qui voyagent pour fructifier leurs petites affaires et celui des « nantis » qui, eux, vont souvent en villégiature. Alors qu'apparemment une majorité de débrouillards qui ont du mal à obtenir un visa saluent la mesure de fermeture, les « nantis » la maudissent. Ils s'emparent contre une « mesure irréfléchie » et qui « n'aurait aucune rationalité ». Il est évident que « les nouveaux riches », comme on les surnomme à Kinshasa, n'en ont rien à « cirer » des revendications de leurs compatriotes qui se plaignaient du traitement leur réservé par la Maison Schengen. « Les dossiers étaient bien traités, ça ne traînait pas », affirme un haut cadre du milieu des affaires. « Il y avait de l'ordre, c'est plutôt la légèreté dans la préparation des dossiers de la part de nos compatriotes qui posait problème », renchérit-il. « On ne peut pas tout le temps accuser les autres alors qu'on n'a jamais fourni le moindre effort pour faire les choses dans les normes comme les autres peuples », fulminait un haut cadre retraité de la Banque centrale, agacé par tant de « légèreté comportementale ».

N'empêche que certaines ambassades continuent de délivrer les visas même si c'est à compte goûté. « On est désormais contraint de subir l'ambassade française avec ses longues files d'attente hors de l'ambassade, sur le trottoir de l'avenue Colonel Mondjiba », déplore un « démarcheur », qui ajoute, furieux, « même sous l'averse ». Lui comme la plupart des « privilégiés » dénoncent une mesure qui « nuirait plus aux Congolais moins qu'elle ne sanctionnerait les Etats européens concernés ». Il espère qu'à l'avenir, les dirigeants congolais réfléchissent suffisamment avant de se lancer dans ce genre de bras de fer. Intérêts de classe ou souci réel pour l'intérêt général ? Qui gagne, qui perd dans ce mélodrame ? Pour le moment, les autorités du pays font la sourde oreille aux appels pressants à rouvrir la fameuse Maison Schengen, source de beaucoup

---

<sup>7</sup> Rébellions du Mouvement de Libération du Congo (MLC) au Nord-Est et du RCD-Goma à l'Est et au Centre.

de passion entre les compatriotes de Patrice Emery Lumumba, mais aussi entre la RDC et les pays de l'espace Schengen.

### "FERMETURE DE LA MAISON SCHENGEN

5 February 2018

Les autorités congolaises ont demandé aux Etats Schengen, fin janvier 2018, de mettre fin aux accords internes de représentation en vigueur et de démanteler le dispositif mis en place au travers de la Maison Schengen Kinshasa. L'immunité diplomatique du bâtiment a également été levée unilatéralement par les autorités congolaises. Début février, les autorités congolaises ont également demandé la fermeture du Consulat général de Belgique à Lubumbashi.

Suite aux décisions mentionnées ci-dessus, la Maison Schengen a malheureusement dû fermer ses portes le 1er février dernier, au grand regret des Etats Schengen parties aux accords de représentation, tout comme le Consulat général de Belgique à Lubumbashi a également dû interrompre ses services le 06 février.

Nous soulignons qu'il ne s'agit pas ici d'une mesure prise par les Etats Schengen, qui déplorent l'interruption des services de traitement des demandes de visa Schengen."

*Note officielle sur le site*

<https://www.maisonschengen.eu/fr/content/fermeture-de-la-maison-schengen>

### **La Maison Schengen : un instrument de pouvoir néocolonial pour la Belgique ?**

Nous le disions en introduction, non seulement la Maison Schengen n'existe nulle part en Afrique, en dehors du Congo, mais cette institution permet à l'ancien colonisateur d'opérer une sélection des Congolais voulant se rendre en Europe. A travers la gestion de cette institution européenne, la Belgique remplit au moins trois rôles : celui de garde-frontières, celui de sélectionneur, et enfin, celui de collecteur de données personnelles. Cette mission lui a été confiée par 17 Etats de l'espace Schengen, plus la Norvège qui n'en fait pas partie. On peut dès lors s'interroger sur la position de centralité de la Belgique sur le plan international lorsqu'il s'agit du Congo.

Cela étant, ce régime d'exception nécessiterait d'être plus amplement investigué: pourquoi le Congo a-t-il été choisi pour abriter cette ambassade plurielle et non pas le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Angola ou le Nigéria ? Qu'est-ce qui, dans les compétences de l'Etat belge, légitime ce rôle ? Un autre pays européen, plus neutre, n'aurait-il pas pu assurer la gestion de cette Maison Schengen d'autant qu'il s'agit d'une simple délivrance des visas? Enfin, n'assiste-t-on pas à une opération de fichage international des Congolais ?

De nombreux Congolais se plaignent, en effet, de l'enregistrement de leurs empreintes digitales et de leur filiation au travers d'une pratique de prélèvement ADN. Quid de la gestion et de l'accessibilité de ce fichier congolais géré par la Belgique ? Quels services ou ministères au sein des différents pays de l'espace Schengen ont accès à ces fichiers et à quelles conditions ? Si l'Etat congolais peut disposer d'éléments de réponse, ce dont on peut douter, tel ne semble pas être le cas des Congolais de la RDC ou de la diaspora.

D'autre part, il est évident que la fermeture de la Maison Schengen a entraîné une perte d'emplois pour la Belgique, et certainement une perte sur le plan financier. Au niveau symbolique, la remise en cause des prérogatives et de l'expertise belges est évidente. La Maison Schengen renforçait le prestige international de la Belgique en confortant sa position d'experte du Congo, voire de l'« Afrique Centrale ». Or cette expertise, si elle permet à la Belgique de négocier une position de médiation, rémunérée ou non, en matière d'affaires congolaises, est depuis plusieurs années fortement remise en cause par Kinshasa.

Le 24 mars 2018, dans son article titré « Congo, une expertise belge qui fait désordre », Colette Braeckman<sup>8</sup> revenait sur la généalogie coloniale d'un savoir africaniste belge qui serait inégalé en ce qui concerne le Congo:

**"A PROPOS DU CONGO,  
UNE EXPERTISE BELGE FAIT DESORDRE**

D'ici quelques semaines, la Belgique défendra sa candidature à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité et l'un de ses arguments portera sur son expertise africaine. Pourquoi pas ? Cette expertise est nourrie par le passé colonial, par l'effort de coopération mené depuis des années (...). Mais surtout, cette expertise est celle de milliers de citoyens belges, nés au Congo ou liés à ce pays par mille liens de famille, de travail (...). Un tel maillage, au niveau des populations, donne effectivement aux Belges une connaissance du Congo inégalée. "

Outre que l'on peut s'interroger sur les fondements épistémiques d'une expertise forgée dans le cadre d'une politique coloniale, c'est ici toute la question de la souveraineté du Congo au niveau de ses relations diplomatiques qui se pose ; et du régime d'exception que traduit cette omniprésence belge aussi bien dans ses affaires intérieures qu'extérieures.

<sup>8</sup> <http://blog.lesoir.be/colette-braeckman/2018/03/24/a-propos-du-congo-une-expertise-belge-qui-fait-desordre/>

Que cache cette « gestion internationale du Congo » par la Belgique? Pourquoi la Belgique exerce-t-elle des prérogatives quasi-néocoloniales dans le domaine précis de la politique européenne d'octroi des visas ? Cette prérogative belge, sans équivalent parmi les ex-métropoles, est-elle légitime au regard du droit international relatif à la souveraineté des peuples ? Impossible de conclure sur ce sujet ni même de répondre à toutes ces questions dans l'état actuel des relations belgo-congolaises qui subiront sans doute encore de nombreux soubresauts d'ici les prochaines élections au Congo.

**Pour aller plus loin :**

Qu'est-ce que l'Espace Schengen ?

<http://www.bepax.org/publications/analyses/schengen-mur-ou-porte,0000114.html>

Pour citer cet article : Ndandu J. M. (1er Mars 2018) « Fermeture de la Maison Schengen à Kinshasa : La fin des prérogatives Belges au Congo ? », *In* Justin M. Ndandu et Sarah Demart *Dossier Diasporas*, Analyse n° 3, Edt. Kwandika de Bamko- Cran asbl, Bruxelles.